Ce que nous avons entendu – observations sur le projet de rapport national du Canada dans le cadre de l'Examen périodique universel

Contexte

En janvier 2018, le Canada a remis son projet de rapport national aux organisations autochtones nationales, aux groupes autochtones et aux organisations de la société civile pour recueillir leurs points de vue. Une organisation autochtone nationale et quinze organisations non-gouvernementales[1] ont formulé des observations sur le projet de rapport. Toute l'information fournie a été examinée et transmise aux ministères et organismes fédéraux responsables et aux gouvernements provinciaux et territoriaux.

Le présent rapport fait le résumé des points de vue que le Canada a reçus concernant son projet de rapport national. Le résumé ne prétend pas être exhaustif, mais donne plutôt des exemples de certaines des principales priorités en matière de droits de la personne des organisations qui ont fournies des observations. Par souci de commodité, cette annexe est organisée en rubriques thématiques telles qu'elles figurent dans le rapport national du Canada.

Ce que nous avons entendu

Méthodologie et engagement

Les organisations ont fait remarquer les possibilités limitées qui étaient offertes aux organisations de la société civile d'exprimer leur point de vue tout au long de l'élaboration du rapport et ont recommandé la mise en place d'un processus formel de consultation.

On constate qu'aucune mention n'a été faite des résultats des comparutions du Canada devant les organes conventionnels des Nations Unies (ONU) qui ont eu lieu depuis son dernier examen périodique universel (EPU) en 2013, et on a demandé que le Canada améliore son approche pour assurer le suivi et la mise en œuvre des recommandations de l'ONU, y compris une stratégie de mise en œuvre des recommandations acceptées dans le cadre de l'EPU.

Le Canada a été encouragé à participer pleinement au système international des droits de la personne, en particulier par la ratification de traités. Certaines organisations ont noté l'absence d'une mise à jour détaillée sur l'état d'avancement de l'éventuelle adhésion du Canada aux instruments internationaux relatifs aux droits de la personne auxquels le Canada n'est pas encore partie, soit le *Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels ou dégradants*, le *Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées*, la *Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées* et le *Traité sur le commerce des armes*.

---

[1] Assemblée des Premières Nations; Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT Canada); Action Canada for Sexual Health and Rights; Amnesty International Canada; Réseau juridique canadien VIH/sida; Comité d'action contre la traite humaine interne et internationale; Association canadienne des libertés civiles; Chinese & South East Asian Legal Clinic; Council of Agencies Serving South Asians; Ontario Council of Agencies Serving Immigrants; South Asian Legal Clinic of Ontario; Fédération canadienne des femmes diplômées des universités; Colour of Poverty – Colour of Change; Congrégation des Sœurs de Sainte-Anne; Avocats sans frontières Canada; Service Intercommunautaire d'Animation Franciscaine

On a également demandé au Canada d'adhérer à la *Convention américaine relative aux droits de l'homme*.

Promotion et protection des droits de la personne

La présentation d'énoncés concernant la Charte au Parlement a été bien accueillie, mais on estime que cette pratique ne suffit pas pour permettre au Parlement de s'acquitter de sa responsabilité de veiller à ce que la législation soit conforme à la *Charte canadienne des droits et libertés*. On recommande d'adopter une pratique plus exhaustive qui tient compte de l'incidence de la Charte au moyen d'une analyse approfondie qui alimente un débat utile au Parlement et permet la reddition de comptes au public.

1. Droits des peuples autochtones

Une organisation autochtone nationale a noté que le rapport ne reflète pas les déclarations du gouvernement du Canada concernant le rôle et les répercussions des pratiques coloniales dans le déni des droits inhérents des peuples autochtones et le travail important requis pour refléter le changement dans la politique gouvernementale concernant sa relation avec les peuples autochtones. On a également fait référence à des lacunes dans certains des forums consacrés aux questions autochtones, y compris le groupe de travail des ministres fédéraux et le Forum fédéral, provincial, territorial et autochtone, qui ont été critiqués pour leur rôle et leurs objectifs, leurs résultats médiocres et le niveau de leurs engagements avec les peuples autochtones.

Selon certaines organisations non-gouvernementales, le rapport décrit les questions relatives aux droits de la personne des peuples autochtones d'une manière qui minimise le rôle qu'a joué le gouvernement dans leur discrimination systémique et sous-estime l'ampleur des manques subis par les peuples autochtones. On souligne en particulier la constatation de génocide culturel faite par la Commission de vérité et réconciliation et la conclusion du rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans son rapport de 2015 selon laquelle la situation des peuples autochtones au Canada avait atteint des « proportions de crise à bien des égards ».

Les organisations saluent le Canada pour son appui sans réserve à la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (DNUDPA), mais l'absence de mécanismes de reddition de comptes pour surveiller sa mise en œuvre et d'un engagement du Canada en vertu de la Déclaration à respecter le principe du consentement préalable, libre et éclairé (CPLE) demeurent préoccupants, surtout en ce qui a trait à l'élaboration de projets sur les ressources naturelles. En particulier, une organisation nationale autochtone a soulevé des inquiétudes sur la caractérisation du CPLE, qui selon elle ne correspond pas à la DNUDPA, aux recommandations des organes de traités des Nations Unies, notamment du Comité des droits économiques, sociaux et culturels et du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, ni aux décisions de la Cour suprême du Canada (p. ex. *Nation Tsilhqot'in c. Colombie-Britannique*).

En ce qui concerne les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, certaines organisations font remarquer que, même si le rapport reconnaît la décision du Tribunal canadien des droits de la personne, il aurait fallu mentionner les décisions rendues contre le Canada en

matière de non-conformité et la façon dont le gouvernement entend s'attaquer directement aux problèmes auxquels font face les enfants et les familles des Premières Nations à l'avenir.

Certaines organisations ont abordé la question de l'accès aux soins de santé pour les peuples autochtones, notamment l'accès aux services de santé sexuelle et génésique. Les organisations indiquent qu'il est toujours difficile pour les peuples autochtones vivant dans les réserves, ceux des collectivités rurales et nordiques et ceux qui sont incarcérés d'accéder aux services de soins de santé. Les recommandations pour améliorer la santé des personnes incarcérées comprennent des soins et des services de santé sexuelle et génésique complets, tels que des programmes en milieu carcéral pour mère et enfant, des programmes d'accès aux tests de dépistage des ITS et la mise en œuvre de mesures clés de réduction des méfaits et les traitements de substitution aux opioïdes.

Malgré le plan d'action adopté par le gouvernement du Canada pour régler le problème de l'eau potable dans les collectivités autochtones, les organisations estiment que les avis concernant l'eau potable destinés aux Premières Nations ne sont qu'un des graves problèmes liés au droit d'usage de l'eau. Les mauvais résultats sur la santé causés par le sous-investissement dans les systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, l'absence de règlements contraignants et les lourdeurs bureaucratiques ont miné la réalisation des droits fondamentaux de la personne que sont l'accès à l'eau et à l'assainissement. On encourage les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à prendre les mesures législatives et budgétaires appropriées pour faire en sorte que tous les Canadiens aient accès à de l'eau potable et à des installations sanitaires, conformément à l'engagement du gouvernement d'atteindre les objectifs de développement durable.

2. Promotion de l'égalité des sexes et autonomie des femmes

Tout en saluant l'engagement à promouvoir l'égalité entre les sexes, les organisations ont pressé les gouvernements d'allouer des ressources financières et humaines suffisantes et durables pour concrétiser cet engagement, notamment par des investissements dans l'éducation préscolaire et la garde des jeunes enfants, un financement accru des ministères responsables de la promotion de la femme, ainsi que la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation systématiques des analyses comparatives entre les sexes plus (ACS+).

Les organisations veulent que des mécanismes de responsabilisation et de financement clairs accompagnent la Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe. Bien que l'approche pangouvernementale de la lutte contre la violence fondée sur le sexe soit saluée, les organisations proposent que des objectifs et des calendriers clairs soient intégrés à la Stratégie pour mesurer efficacement les progrès accomplis. Le gouvernement est aussi encouragé à s'appuyer sur la Stratégie pour élaborer un plan d'action national.

Les droits des travailleuses et travailleurs du sexe ne sont mentionnés qu'une seule fois dans le projet de rapport, comme le font remarquer certaines organisations opposées à la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation* (projet de loi C-36) qui interdit l'achat de services sexuels. Rappelant les difficultés auxquelles font face les travailleuses et travailleurs du sexe, les organisations encouragent le gouvernement à prendre des mesures

pour veiller à ce que la législation se conforme à la *Charte canadienne des droits et libertés* et respecte le droit des travailleuses et travailleurs du sexe à la sécurité de leur personne.

Les organisations attirent également l'attention sur d'autres formes de violence qui ne sont pas abordées dans le rapport, notamment la torture par des acteurs non étatiques, ainsi que le harcèlement sexuel et les agressions sexuelles sur les campus canadiens, pour lesquels on encourage le Canada à adopter une politique et une stratégie de prévention du harcèlement sexuel et des agressions sexuelles. On propose également de s'attaquer à la violence sexuelle par la mise en place d'une éducation sexuelle complète assortie de mesures efficaces de reddition de comptes.

À propos de l'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, on conseille au gouvernement du Canada de ne pas attendre la conclusion de l'enquête pour apporter les solutions connues. On l'encourage également à régler les difficultés auxquelles la commission d'enquête s'est butée depuis sa création, notamment l'établissement d'un climat de confiance avec les communautés autochtones touchées par une communication claire et transparente et une démarche adaptée à la culture et axée sur la famille.

3. Égalité, diversité et inclusion

En ce qui concerne les minorités raciales et religieuses, certaines organisations ont exprimé des réserves à l'égard du projet de loi C-16, loi québécoise interdisant le visage couvert lors de la prestation ou la réception de services publics dans la province. Les organisations soutiennent que ce projet de loi viole la liberté de religion et d'expression et exhortent le gouvernement du Québec à l'abroger.

Les gouvernements sont également encouragés à veiller à ce que les personnes LGBTQ2 et particulièrement les jeunes, qui présentent un risque disproportionné de discrimination dans les environnements protégés par la Charte, ne fassent pas l'objet de discrimination. D'autres mesures devraient être prises pour prévenir la discrimination contre les personnes homosexuelles et transgenres et éviter les difficultés liées à la soumission de preuves de l'identité LGBTQ2 lors d'audiences pour réfugiés.

Les défis auxquels font face les immigrants, les réfugiés et les migrants au Canada sont soulignés dans les commentaires de plusieurs organisations. Les sujets de préoccupation comprennent la liste des pays d'origine désignés et l'éventuelle création d'un comité des droits de la personne pour aider à désigner les pays, l'Entente sur les tiers pays sûrs conclue entre le Canada et les États-Unis et le manque de services de traduction lors des audiences sur les demandes d'asile. Le rétablissement du Programme fédéral de santé intérimaire est un pas dans la bonne direction, même si on craint qu'il existe encore des obstacles aux soins de santé pour les sans-papiers. Parmi les autres questions soulevées par les organisations, mentionnons la réforme de l'immigration de la catégorie du regroupement familial, le parrainage des conjoints, le Programme des travailleurs étrangers temporaires et le traitement des travailleurs migrants et la politique canadienne sur le « fardeau excessif », en particulier son incidence sur les personnes handicapées et les personnes vivant avec le VIH.

Le rapport du Canada n'aborde aucunement la question entourant la détention liée à l'immigration, comme l'ont fait remarquer certaines organisations, qui se disent préoccupées par le manque de limites de temps maximales de détention, le respect du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant et la détention des migrants racialisés.

On encourage le Canada à ratifier la Convention 180 de l'OIT concernant le travail des travailleurs domestiques et la *Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille*.

4. Sécurité publique

Au sujet de la prévention du crime et le système de justice pénale, certaines organisations ont mentionné les politiques sur les drogues et la criminalisation du VIH. Elles notent que les communautés racialisées sont pénalisées de façon disproportionnée par une politique antidrogue qui met l'accent sur la prohibition. Les organisations ont encouragé le Canada à envisager des solutions de rechange à l'incarcération fondées sur des données probantes pour les consommateurs de drogues. Les organisations exhortent le Canada à limiter l'utilisation du droit pénal pour aborder la question de la transmission intentionnelle du VIH.

Les recommandations visant à combler les lacunes en matière de santé des personnes incarcérées comprennent la prestation de soins et de services équivalents, y compris la mise en œuvre de mesures de réduction des méfaits, comme les programmes de seringues et d'aiguilles et les traitements de substitution des opioïdes. On demande aussi un meilleur financement de l'aide juridique.

On demande à ce que les établissements de détention fassent l'objet d'une surveillance plus indépendante et que le recours à la force par les agents de la paix soit revu. On note en particulier que le rapport ne traite pas de la violence, du harcèlement et de l'intimidation que subissent les travailleuses et travailleurs du sexe au Canada de la part des forces policières.

Certaines organisations prétendent que le projet de loi C-56 (*Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et la Loi sur l'abolition de la libération anticipée des criminels*) ne traite pas des violations du droit constitutionnel et international liées au recours à l'isolement préventif au Canada. Bien que ce projet de loi soit un premier pas dans la bonne direction, les organisations soulignent la nécessité d'une surveillance accrue et d'une législation uniforme conforme aux normes internationales en matière de droits de la personne. Il faut apporter d'autres modifications significatives à la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* pour protéger les personnes, y compris celles atteintes de maladie mentale, contre l'isolement préventif.

Concernant le projet de loi C-59, *Loi concernant des questions de sécurité nationale* de 2017, les organisations soutiennent que les aspects problématiques de la *Loi antiterroriste* de 2015 (p. ex. les responsabilités en matière d'information publique, les mesures de protection de la vie privée, la protection des personnes nommées dans les procédures relatives aux certificats de sécurité) sont toujours présents dans le projet de loi et qu'il faut donc y apporter des modifications

importantes pour assurer sa conformité à la Charte et aux obligations internationales du Canada en matière de droits de la personne.

Les organisations font remarquer que les communautés racialisées et les communautés autochtones sont surreprésentées dans le système de justice pénale et font l'objet d'un profilage racial et d'une discrimination disproportionnés de la part des policiers. L'élaboration de politiques concrètes, notamment le renforcement des mécanismes de contrôle et la collecte de données fondées sur la race, garantirait que toute réforme des systèmes de justice pénale et de sécurité nationale éliminerait la discrimination systématique qui touche de manière disproportionnée ces communautés. Pour remédier au problème de l'incarcération excessive des peuples autochtones, les organismes ont recommandé que la détermination de la peine des Autochtones débute par une présomption de non-incarcération et que le gouvernement lance des réformes qui reposent davantage sur les principes de réadaptation.

Il a été noté que même si le rapport traite de l'exploitation sexuelle des enfants, la prévention et la protection des victimes de la traite des personnes n'ont pas été incluses dans le rapport malgré les progrès réalisés par le Canada depuis son dernier EPU. Parmi les problèmes liés aux victimes de la traite, mentionnons les défis liés à l'identification des victimes de la traite, et la nécessité de renforcer les services de soutien et de protection.

5. Droits économiques et sociaux et bien-être

Les questions liées aux besoins en matière de santé sexuelle et génésique des jeunes au Canada, notamment la mise en place d'une éducation sexuelle complète et normalisée, et au manque d'accès à des soins d'avortement sans risque dans l'ensemble des provinces et des territoires doivent être abordées par les gouvernements, de l'avis des organisations.

Certaines organisations ont abordé les défis économiques et sociaux auxquels sont confrontées les communautés racialisées, y compris le manque de priorisation de ces communautés dans les stratégies de pauvreté et de logement; les écarts de salaire et d'emploi racialisés; et la discrimination raciale dans le système de protection de l'enfance. La collecte de données ventilées par origine ethno-raciale faciliterait la mesure des inégalités et des disparités raciales et de l'impact des lois et des politiques qui affectent les communautés racialisées.

6. Promotion du respect des droits de la personne à l'échelle internationale

La Politique d'aide internationale féministe du Canada est saluée. Toutefois, certaines organisations demandent à ce qu'elle définisse plus clairement les mécanismes de financement et de reddition de comptes.

Les organisations félicitent le Canada pour la création du poste d'ombudsman canadien indépendant pour la responsabilité sociale des entreprises, mais soulignent la nécessité de clarifier le mandat et les pouvoirs de ce poste afin de s'assurer que l'ombudsman soit un mécanisme efficace de responsabilisation sociale des entreprises.